



Lycée Technologique Baia de Fier

GRADINITA CU PROGRAM NORMAL

Partenariat Strategique Erasmus+

APPRENDRE PAR LE JEU

2019-1-FR01-KA229-062121\_5



**LE SYSTÈME SCOLAIRE**  
**ROUMAIN**

❖ **En Roumanie, le droit à l'éducation est garanti par la Constitution.**

❖ **L'enseignement public coexiste avec celui privé et confessionnel.**

❖ **L'éducation est fondée sur de grands principes: l'enseignement général (entre 6 – 16 ans) est gratuit, obligatoire et neutre.**

# Enseignement

préscolaire

- maternelles – facultatif–3 ans (de 3 à 5 ans), 5-6 ans obligatoire

général

- **Ecoles gymnasiales - deux étapes:**
  - cours primaire - 5 ans (de 6 à 11 ans)
  - cours gymnasial – 4 ans (de 11 à 15 ans)

lycéal

- **4 ans - structure différenciée:**
  - lycées de culture générale
  - lycées technologiques
  - lycées spécialisés (vocationnels)
- **2 ans - écoles des arts et métiers**

# Les examens

## ❖ Deux examens dans l'enseignement secondaire:

- ÉVALUATION NATIONALE – à la fin du COLLÈGE (équivalent du brevet en France)
- BACCALAURÉAT – à la fin du LYCÉE
- OU
- CERTIFICAT (diplôme professionnel) – à la fin de L'ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS

# Les notes

- ❖ À l'école primaire, le système d'évaluation utilise des qualificatifs:

**TRÈS BIEN/BIEN/SATISFAISANT/ INSUFFISANT**

(excepté le cours préparatoire – sans qualificatifs)

- ❖ Au collège et au lycée, **les notes sont sur 10**.
  - Note minimale: 1.
- ❖ Les notes sont inscrites dans le catalogue de chaque classe (version papier) et transcrites dans le carnet de l'élève.
- ❖ Pour promouvoir, il faut obtenir au moins la moyenne 5 dans toutes les matières.
- ❖ On redouble la classe si, pour 3 matières, on a des moyennes au- dessous de la moyenne 5/10.





MINISTERUL EDUCAȚIEI NAȚIONALE

ȘCOALA GIMNAZIALĂ "MIRCEA SĂNTĂMBĂREANU"  
(unitatea de învățământ)

Localitatea BUCUREȘTI

Județul Argeș 5

# CATALOGUL

Clase a VI - a E

ANUL ȘCOLAR 2013 - 2014

(învățământ gimnazial)

ELEVII		DISCIPLINILE DE ÎNVĂȚĂMÂNT												
Numele și prenumele elevului	Cota de prezență (%)	Notele obținute												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
SITUAȚIA ȘCOLARĂ în familie:														
Sistem de învățământ:														
Mediu general:														
Măști:														
SITUAȚIA ȘCOLARĂ în familie:														
Sistem de învățământ:														
Mediu general:														
Măști:														

DISCIPLINILE DE ÎNVĂȚĂMÂNT												
Notele obținute												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
SITUAȚIA ȘCOLARĂ în familie:												
Sistem de învățământ:												
Mediu general:												
Măști:												
SITUAȚIA ȘCOLARĂ în familie:												
Sistem de învățământ:												
Mediu general:												
Măști:												



# DISCIPLIN

	Limba și literatura română		Limba <sup>1)</sup>		Limba <sup>2)</sup> <i>ENGLEZA</i>		Limba <sup>3)</sup> <i>FRANCEZA</i>		Matematică		Fizică		Chimie		Biologie		Educație civică/ Cultură civică		
	Absențe	Note	Absențe	Note	Absențe	Note	Absențe	Note	Absențe	Note	Absențe	Note	Absențe	Note	Absențe	Note	Absențe	Note	
	I	123	7/23x 7/5x 8/3xi 9/10xi 6/9i 6/10ii			6/10x 8/9i 8/20i 10/23i	123	9/8x 6/8xi 5/6vii		6/14x 7/24x 7/5xi 8/20i	123	8/23x 7/9ii 8/20i			28	8/14x 6/11xi 9/2xi 8/7i			
a	6							5											
lă	7 (sapte)				8 (opt)		7 (sapte)		7 (sapte)		8 (opt)				8 (opt)				
					127	5/13iii	428		11-2526	7/5ii				1125	5/10iii				









# bulletin scolaire

NOTE OBTINUTE				
Data	Disciplina de învățământ	Nota obținută	Semnătura profesorului	Semnătura părintelui (tutorei)
	Appl. info	10		
	Religia	10		
	Clasa a VII-a			
	SEM I			
17x	Biologie	9		
26x	Română	5		
30x	Franceză	5		
23x	Engleză	8		
15x	Matematică	5		
29x	Matem.	7		
14x	Fizică	9		
<del>11x</del>	Biologie	9		
7x	Biologie	7		
15x	Istorie	9		
18x	Geografie	9		
16x	Religie	10		

  

NOTE OBTINUTE				
Data	Disciplina de învățământ	Nota obținută	Semnătura profesorului	Semnătura părintelui (tutorei)
4x	Arte	10		
30x	Ed. muz.	10		
14x	Ed. fiz.	10		
3x	Opt. fiz.	7		
	SEM. al II-lea			
5x	Română	6		
6x	Franceză	8		
12x	Engleză	5		
7x	Matematică	6		
5x	Fizică	5		
12x	Biologie	8		
14x	Geografie	7		
6x	Opt. fiz.	7		
7x	Inform.	9		



# **l'année scolaire**

- ❖ L'année scolaire comprend 169 jours de classe, divisés en deux semestres.
- ❖ Les cours sont étalés sur cinq jours dans la semaine.
- ❖ Au collège, au cours de chaque semestre, on passe des épreuves écrites en langue roumaine et en mathématiques. La note compte 25% de la moyenne de ces disciplines.



# Voici la structure de l'année scolaire 2019 - 2020 premier semestre

1. Le 9 septembre 2019- la rentrée des classes
2. Du 26 octobre au 3 novembre - vacances seulement pour les maternelles et les écoles primaires
3. Du 21 décembre au 12 janvier- vacances de Noël

# deuxième semestre

1. Du 13 janvier- au 3 avril 2020 - cours
2. 4 avril-21 avril - vacances de printemps
  
- 4. Du 24 avril au 12 juin – cours
  
- 5. LES GRANDES VACANCES – du 13 juin au 10 septembre
  
- (en Roumanie les étés sont caniculaires!)

# Les devoirs

- ❖ Vu le temps passé en classe, les élèves ont beaucoup de temps libre, dirait-on, donc beaucoup de devoirs (surtout pour les disciplines où l'on passe des examens – le roumain et les mathématiques).
- ❖ En classe, on fournit des informations, on les applique dans quelques exercices et puis, chaque élève, chez soi, est censé apprendre la nouvelle leçon et faire des exercices supplémentaires.



## Les élèves

- ❖ Les classes sont constituées par tranches d'âge.
- ❖ Il y a au moins 25 élèves dans une classe, mais, en général, il y a 30 élèves
- ❖ Les classes maternelles: petite (3-4 ans), moyenne (4-5 ans), grand section (5-6 ans). Pour les groupes avec le programme prolongé existe des cantines.
- ❖ Dans les écoles gymnasiales il y a deux catégories d'élèves:
  - Les élèves du primaire – qui sont en cours depuis 8 h jusqu'à 12 ou 13 h;
  - Les collégiens – qui sont en cours depuis 8h à 13/14h.
  - Les lycéens-qui sont en cours depuis 8h à 14/15h.

# Le personnel

- ❖ L'équipe de direction est conduite par un directeur et un directeur- adjoint.
- ❖ Les décisions sont prises dans le conseil pédagogique (l'ensemble des enseignants) et validées par le conseil d'administration.
- ❖ L'équipe administrative et le secrétariat s'occupent de la gestion et du fonctionnement du patrimoine de l'établissement.

# L' équipe enseignante

- ❖ Les instituteurs dispensent tous les cours pour le primaire, excepté les langues étrangères, l'EPS et la religion (enseignées par des professeurs)
- ❖ Au collège et au lycée, les professeurs dispensent des cours pour une ou deux disciplines.
- ❖ Il y a une structure organisationnelle en fonction des domaines (aires curriculaires - exemple: aire langues et communication)



# Les activités des enseignants

- ❖ Les institutrices -25 heures cours.
- ❖ Chaque enseignant donne au moins 18 heures de cours par semaine.
- ❖ Chaque classe a un professeur principal, qui accompagne les élèves dans leur évolution scolaire, organise des activités extrascolaires, est responsable de la relation avec les parents.

# Le conseiller scolaire

- ❖ Son rôle est d'aider les élèves à effectuer des choix en matière d'éducation, de formation et de profession et de gérer efficacement leur trajectoire personnelle.
- ❖ Dans ce sens, le conseiller organise des activités collectives ou individuelles.

# Le conseil de classe

- ❖ Tous les professeurs d'une classe se réunissent au moins une fois par semestre pour faire le bilan de l'activité de la classe et pour décider en ce qui concerne les notes pour la conduite de chaque élève.
- ❖ Le conseil de classe est présidé par le professeur principal.



# Le conseil des élèves

- ❖ Le CE présente le point de vue des élèves dans le déroulement de l'activité scolaire.
- ❖ Deux délégués de chaque classe participent aux réunions du CE.
- ❖ Le CE est présidé par un élève élu par la suite d'une campagne électorale.
- ❖ L'activité du CE est gérée par un professeur désigné par le conseil d'administration.

# L'association des parents

- ❖ L'association des parents contribue au bon déroulement de l'activité quotidienne de l'école.
- ❖ Ses représentants sont membres du Conseil d'administration.

# L'administration du système éducatif

- ❖ Les établissements scolaires se trouvent, en ce qui concerne le côté professionnel, sous l'autorité de l'État



- ❖ Au point de vue financier et matériel, c'est la communauté locale (la MAIRIE) qui a des responsabilités.



Document réalisé par le professeur Radescu Maria ,  
responsable du projet ERASMUS + de L Ecole maternelle  
Baia de Fier ,le departement du Gorj , Roumanie, dans le  
cadre du Partenariat strategique K229 pour le projet

➤ APPRENDRE PAR LE JEU

➤ 2019-1-FR01-KA229-062121\_5

Ce projet se déroule dans la période 01.09.2019 –  
31.08.2021 et il est financé avec le soutien de la Union  
Européenne par le Programme Erasmus+

Ce diaporama n'engage que ses auteurs et la Commission  
n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des  
informations qui y sont contenues.